

Faire le point sur quatre années de réalisation de projets IFPCA...

Diane Charest, Direction de la recherche, ministère de l'Éducation

Mis sur pied en 1988, le programme des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) a permis la réalisation de nombreuses activités dans les deux réseaux de formation, groupes populaires et commissions scolaires, de même que dans la réserve centrale. Pour évaluer la qualité et les retombées de ces projets, un bilan a été effectué¹. Les résultats viennent d'être publiés et distribués aux organismes. Le présent article résume le contexte dans lequel ce bilan s'inscrit et présente les principaux constats qu'on peut en tirer.

Pourquoi un bilan ?

De nombreux changements sont survenus en alphabétisation depuis quelques années : on pense notamment à la baisse constante des effectifs inscrits en alphabétisation depuis 1991, surtout observable dans les commissions scolaires². Pendant la même période, une quarantaine de nouveaux groupes ont été accrédités au programme PSAPA, devenant par le fait même admissibles au programme. Finalement, en juin 1998 était déposé le projet de politique gouvernementale de formation continue, qui propose trois axes d'intervention en alphabétisation :

- la prévention de l'analphabétisme ;
- la diversification des lieux de formation et l'accroissement de la participation ;
- le maintien des capacités de lecture.

Considérant que les IFPCA sont le principal levier de développement en alphabétisation en dehors des budgets consacrés à la formation, il importait de réévaluer les réalisations et le fonctionnement de ce programme. Il devenait par ailleurs pertinent d'examiner les réalisations en lien avec les axes d'intervention proposés dans le projet de politique.

C'est pour tous ces motifs que la Direction de la formation générale des adultes a demandé à la Direction de la recherche d'effectuer un bilan de l'ensemble des projets IFPCA réalisés entre 1993 et 1997. Les résultats du bilan devaient permettre de revoir les modalités d'attribution des

subventions et d'améliorer les critères de sélection ainsi que le processus d'encadrement des projets IFPCA. Ils devaient également servir d'appui pour enrichir et concrétiser les orientations contenues dans le projet de politique de formation continue.

Pour réaliser ce bilan, nous avons analysé tous les projets menés entre 1993 et 1997 dans les commissions scolaires, les groupes populaires et dans la Réserve centrale. Au total, 370 projets ont été répertoriés, classés et analysés. Avec l'aide du CDEACF³, nous avons réalisé la collecte des productions et analysé plus de 600 productions. Pour compléter l'information contenue dans les formulaires IFPCA, nous avons procédé à des entrevues téléphoniques auprès de l'ensemble des organismes ayant réalisé des projets durant la période couverte par le bilan. Le tableau qui suit précise les projets selon les six catégories admissibles et selon les organismes promoteurs qui ont réalisé les projets.

Si l'on examine les catégories d'activités selon l'organisme promoteur, on constate certaines différences. Les commissions scolaires sont particulièrement actives dans les domaines de la sensibilisation et de l'accès aux services. Tous les projets des commissions scolaires travaillant de concert avec des groupes d'alphabétisation populaire, et 89 % de ceux des commissions scolaires seules, comprennent des activités de sensibilisation. Un pourcentage important (respectivement 81 % et 67 %) des projets présentés étaient classés dans la catégorie « accès aux services. »

Les groupes d'alphabétisation populaire, seuls ou en concertation avec d'autres, présentent des projets de sensibilisation dans un cas sur deux. Au deuxième rang, on trouve la production de matériel didactique : 48 % des projets des groupes populaires concernent ce type de production, alors que ce taux s'élève à 61 % chez les groupes concertés.

Répartition des projets selon les catégories d'activités admissibles et l'organisme promoteur, 1993-1997

Catégories d'activités	Commissions scolaires		Commissions scolaires et groupes concertés		Groupes concertés		Groupes d'alphabétisation		Réserve centrale		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sensibilisation	76	89,0	31	100,0	9	50,0	89	52,0	12	19,0	217	59,0
Matériel didactique	27	32,0	29	94,0	11	61,0	83	48,0	14	22,0	164	44,0
Accès aux services	57	67,0	25	81,0	5	28,0	57	33,0	10	16,0	154	42,0
Coordination et partage d'information	27	32,0	30	97,0	13	72,0	8	5,0	30	47,0	108	29,0
Perfectionnement	21	25,0	25	81,0	4	22,0	23	13,0	4	6,0	77	21,0
Recherche	15	18,0	16	52,0	3	17,0	15	9,0	25	39,0	74	20,0
Total des projets	85		31		18		172		64		370	

* Le total dépasse 100 % car dans un même projet, on peut avoir réalisé des activités dans plus d'une catégorie.

Quant aux projets de la Réserve centrale, la répartition selon les catégories d'activités révèle un portrait différent de celui des deux réseaux. Ce sont d'abord les activités de coordination et de partage de l'information qui ont occupé la plus large portion des projets financés par la Réserve : dans près de la moitié des projets, on a effectué des activités en rapport avec cette catégorie. Les activités de recherche occupent le deuxième rang (39 %). Au total, le tiers de l'ensemble des projets de recherche IFPCA qui se sont déroulés de 1993 à 1997 ont été financés par la Réserve centrale. Voici donc les principaux constats qui se dégagent du bilan.

Peu de résultats sur la sensibilisation et le recrutement

Les activités réalisées dans le cadre des IFPCA ont été nombreuses et diversifiées, mais c'est dans les projets de sensibilisation et d'accès aux services qu'on en retrouve le plus grand nombre. Le financement restreint des organismes, tant les groupes que les commissions scolaires, laisse peu de place pour assumer ce type d'activités ; on utilise donc les fonds IFPCA pour le faire. Nous avons observé que trop souvent, la présentation des projets n'est pas suffisamment appuyée par une analyse de la situation, par des liens avec des projets antérieurs ou par des données recueillies dans le cadre de recherches. Dans plusieurs cas, l'identification des besoins de la population à rejoindre reste très générale. La baisse constante des effectifs inscrits en formation dans les commissions scolaires donne à penser que les efforts investis en matière de sensibilisation et de recrutement n'ont pas donné les effets escomptés. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut réorganiser et repenser les activités de sensibilisation et d'accès aux services pour qu'elles donnent les résultats prévus. Il nous semble que ces activités doivent être recentrées en fonction des besoins des populations à desservir.

Des projets élaborés à l'interne

La plupart des projets sont élaborés à l'interne. Lorsqu'il y a des collaborations, elles sont limitées et ne perdurent pas tout au long du processus du projet. On constate que des efforts importants sont déployés pour s'associer à des collaborateurs, mais que certains de ces derniers gagneraient à se transformer en véritables partenaires. Le partenariat implique notamment un partage d'égal à égal de la responsabilité d'un projet et une définition des rôles et responsabilités de chacun à cet égard. Les partenaires apportent leur expertise à toutes les étapes du projet, tant au plan de l'élaboration qu'à celui de la mise en œuvre et de l'évaluation. Jusqu'à présent, la DFGA a surtout favorisé l'établissement d'un partenariat entre les organismes des deux réseaux en alphabétisation. À notre avis, il faut accentuer et élargir les collaborations et les partenariats hors des deux réseaux de formation.

Des productions de qualité à distinguer

Le plus grand nombre des quelque 600 productions examinées entrent dans la catégorie du matériel de sensibilisation et du matériel didactique. Bien que la majorité des productions soient de bonne qualité par rapport aux objectifs visés, certaines sont éminemment locales et se prêtent difficilement à une diffusion élargie. Nous savons par ailleurs que tous les organismes ne disposent pas d'un budget suffisant pour assumer toutes les étapes d'une publication à grand tirage. Nous avons évalué que 25 à 30 % des productions mériteraient, vu leur qualité et leur pertinence, une diffusion plus large. Mais comment distinguer ce qui est utile de ce qui ne l'est pas ? Qui devrait juger de la pertinence de faire circuler ou non une production ? Nous pensons que les organismes eux-mêmes peuvent nous fournir des indications précieuses à cet effet.

Et l'évaluation ?

Si l'on constate une faiblesse générale sur le plan de l'évaluation des projets, on note toutefois des améliorations au fil des ans. De plus en plus, les organismes promoteurs indiquent quels résultats

ils attendent de leurs projets en précisant même, dans certains cas, des indicateurs pour mesurer l'atteinte de leurs objectifs. Les responsables des organismes mentionnent qu'ils manquent de ressources financières et de temps pour effectuer des opérations d'évaluation, ce qui explique pourquoi cette étape n'est pas considérée comme une priorité. Si on veut faire reconnaître l'évaluation comme un aspect majeur des projets, il faut en démontrer l'utilité. Jusqu'à ce jour, les rapports d'activités fournis par les organismes n'étaient pas utilisés par les responsables du

programme à la DFGA pour juger de la qualité de leurs futurs projets. D'une part, il nous semble que l'évaluation doit servir aux organismes eux-mêmes et être réinvestie dans les projets subséquents. D'autre part, l'évaluation doit être utile aux gestionnaires du ministère pour évaluer les projets. Enfin, la DFGA doit mettre en place une banque de données sur les projets, données qui permettront de juger de la pertinence et de l'efficacité des actions menées annuellement dans le cadre du programme des IFPCA.

DES REPERES POUR LA LECTURE DU RAPPORT DE RECHERCHE

Le rapport de cette recherche a été distribué aux organismes au printemps 1999. Voici quelques éléments pour guider votre lecture et, éventuellement, piquer votre curiosité. Les deux premiers chapitres présentent les objectifs et le contexte du bilan, en précisant notamment les modalités relatives à l'entente fédérale-provinciale. On trouve dans le chapitre 3 une présentation de certaines données quantitatives sur les projets. Quel est le montant des subventions accordées ? Quel type de projets les promoteurs ont-ils mené ? Voici quelques-unes des questions auxquelles vous trouverez réponse dans ce chapitre. Au chapitre 4, il est question de la mise en œuvre des projets. Comment sont élaborés les projets IFPCA ? Qui participe à leur élaboration, à leur réalisation ? Quelles ressources humaines et financières consacre-t-on à l'évaluation ? Les données de ce chapitre sont surtout tirées des entrevues téléphoniques réalisées auprès des organismes au printemps 1998.

Les chapitres suivants portent respectivement sur les six catégories d'activités admissibles, soit la coordination et le partage d'information, la sensibilisation, l'accès aux services, la production de matériel didactique, le perfectionnement et la recherche. Pour chacune des catégories, nous

avons examiné les thèmes développés, les populations visées par les projets, les activités réalisées, les collaborateurs impliqués. Les productions en lien avec la catégorie ont également été examinées de façon à identifier le type de productions, leur qualité et leur pertinence, de même que leur diffusion et leur transférabilité.

Quant au chapitre 11, il porte sur les liens entre le projet de politique de formation continue¹ et les projets IFPCA. Rappelons que les trois axes d'intervention mis de l'avant en matière d'alphabétisation dans le projet de politique sont la prévention, la diversification et l'accroissement des services, et le maintien des capacités de lecture. Pour chaque axe, nous présentons les projets qui semblent s'y rapporter et décrivons les écarts ou les similitudes entre ceux-ci et ce qui est préconisé dans le document de politique. Enfin, le dernier chapitre, mais non le moindre, porte sur les constats généraux qui se dégagent de l'analyse de l'ensemble des projets. Le lecteur pressé trouvera dans ces quelque 20 pages un sommaire du bilan et de ses résultats qui devrait lui fournir matière à réflexion.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vers une politique de formation continue*, document de consultation, 1998.

Une meilleure information sur la Réserve centrale

Des sommes importantes sont allouées chaque année aux projets de la Réserve centrale. Un des problèmes majeurs soulevés par rapport à la Réserve centrale est le manque d'information quant à l'attribution des projets et des sommes qui y sont injectées. Cette situation se traduit par des perceptions plutôt négatives par rapport à la Réserve centrale, perceptions qui ont été exprimées par les répondants des organismes lors de la collecte de données complémentaires. Nous pensons qu'il revient aux gestionnaires du ministère de décider du mode de gestion à privilégier pour la Réserve centrale, ce qu'ils ont d'ailleurs confirmé lors du bilan. Toutefois, cela ne veut pas dire que les critères d'attribution des projets ne devraient pas être mieux définis et connus de l'ensemble des organismes. On clarifierait ainsi certaines zones d'ombre et d'insatisfaction concernant la Réserve centrale. De même, on devrait mieux faire connaître les résultats et les productions des projets de la Réserve.

Un calendrier... décrié

Les organismes ont été nombreux à souligner leur insatisfaction en regard du calendrier IFPCA. On trouve qu'on manque de temps pour élaborer les projets, qu'on est toujours en retard et que l'échéancier est trop serré. La situation dure depuis longtemps et elle est bien connue des gestionnaires. Il importe que des mesures soient prises pour changer cet état de choses. Sans une modification du calendrier, plusieurs des recommandations issues du rapport de recherche resteront inopérantes.

L'utilité du bilan

Ce rapport produit à la demande de la DFGA sera-t-il utile pour le développement de l'alphabétisation ? On ne peut que le souhaiter et plusieurs actions semblent le confirmer. Le bilan est actuellement utilisé par un comité de travail mis en place par la DFGA, composé de représentants et représentantes des organismes nationaux et chargé de revoir les modalités du programme. Ces travaux se font sous la coordination de Andrée Racine, en lien avec Lino Mastriani et Jean-Marie Martin⁴.

De plus, chaque organisme a reçu une copie du rapport qui devrait également être disponible sur le site ESPACE ALPHA du CDEACF. Je vous invite à le lire ; il pourrait vous être très utile. Par exemple, un organisme désireux de présenter un projet de sensibilisation trouverait un avantage certain à consulter le chapitre 7 portant sur ce type d'activités, de façon à voir ce qui a été fait ailleurs pour s'en inspirer ou éviter de répéter certaines erreurs. Il en va de même pour toutes les catégories admissibles. Les personnes intéressées peuvent également contacter le CDEACF pour consulter les documents de travail ayant servi à la production du bilan⁵. Outre une analyse détaillée des projets répertoriés, on y retrouve une bibliographie annotée des productions analysées. On peut avoir ainsi accès à une foule de renseignements permettant d'élaborer des projets mieux appuyés qui tiennent compte de l'expertise acquise au fil des années. Voilà une autre belle retombée du bilan IFPCA.

1. CHAREST, Diane, *Faire le point sur nos actions, Bilan des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation, 1993-1997, Rapport de recherche*, Direction de la recherche, Ministère de l'Éducation, Québec, 1999.

2. Nous ne disposons pas de telles données pour les groupes d'alphabétisation populaire. Il semble toutefois que la baisse des effectifs y soit également observable, du moins si l'on se fie aux données fournies dans leurs formulaires de présentation de projets.

3. Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) a la responsabilité de la collecte et de la conservation des productions IFPCA.

4. Il s'agit des personnes responsables de la gestion du programme au MEQ et au Secrétariat national à l'alphabétisation.

5. Chacune des catégories d'activités du programme a fait l'objet d'une analyse particulière et des rapports d'analyse sont disponibles pour consultation au CDEACF.